

PAR COURRIEL

Le 23 juillet 2021

DEMANDEUR

N/Réf. : 202106-36

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 30 juin 2021.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Toutefois, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements personnels au sens des articles 53 et 54 de cette loi et des renseignements relevant davantage de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulange au sens de l'article 48 de cette loi.

La recherche a également permis de repérer d'autres documents en lien avec votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents relèvent davantage de la compétence du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

... verso

En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de ces organismes :

Monsieur Guy-Lin Beaudoin
Directeur général
280, boulevard Harwood
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y5
Téléphone : 450 455-5753, poste 2310
Télécopieur : 450 455-0145
glbeaudoin@mrcvs.ca

Madame Chantale Bourgault
Directrice de l'accès à l'information
675, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage, boîte 13
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3858, poste 4057
acces@environnement.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Claude Peachy, avocat

p. j. 3